

RÈGLEMENT DE LA LUDOTHÈQUE NYON RÉGION 2024

COTISATION

Il est proposé 3 types d'abonnements annuels, par famille.

	Basic	Mini	Maxi
Coût annuel de l'abonnement	30.-	70.-	90.-
Prix des locations par jeu	1 à 5.-	Gratuit	Gratuit
Nombre de jeux maximum par période de location	5 jeux	5 jeux	10 jeux
Possibilité de louer des hardwares et Softwares (jeux et consoles, mini-ordinateurs, Tiptoi)	Non	Oui	Oui

L'abonnement commence le jour de l'inscription et à chaque renouvellement. Une carte de membre est remise sur demande. Des conditions spéciales sont accordées aux grands-parents qui souhaitent louer des jeux occasionnellement, aux mamans de jour agréées (Nyon), ainsi qu'aux professionnels de l'enfance (crèches, UAPE, logopédistes, etc.). Toute autre demande spécifique est sujette à l'approbation du Comité.

Est exclue des abonnements la catégorie des jeux géants.

EMPRUNT

Le nombre de jeux qu'il est possible d'emprunter est défini selon l'abonnement conclu. Les jeux peuvent être pris dans toutes les catégories (sauf les jeux géants), à noter que seule la catégorie Playmobil est limitée à un jeu par enfant. Des exceptions sont admises pour les fêtes et anniversaires.

Une taxe de location, mentionnée sur chaque jeu, est perçue par période d'emprunt de 4 semaines, pour l'abonnement *Basic*. L'abonné a la possibilité de renouveler une seule fois le prêt pour une nouvelle période de 4 semaines ; le renouvellement peut se faire par téléphone ou courriel. La deuxième location est à régler au retour, pour l'abonnement *Basic*.

RETARDS / RAPPELS

Si les jeux ne sont pas rendus à la date prévue, dès le lendemain, une amende de Fr. 1.- par jeu sera perçue par semaine de retard. Les rappels sont envoyés par courriel. Au-delà du 3^{ème} rappel, une facture avec le prix des jeux, les frais de remplacement ainsi que les amendes sera envoyée.

CAUTION / DÉDOMMAGEMENT

Il est de la responsabilité de l'abonné de s'assurer, que les jeux empruntés sont complets et en bon état ou d'en informer la ludothèque le jour de l'emprunt. L'abonné s'engage à les rendre dans le même état, et avertir les ludothécaires en cas de dégâts. Il n'effectue en aucun cas lui-même des réparations.

En cas de pièces manquante au retour des jeux, un courriel d'information sera envoyé. L'abonné a 1 mois pour retourner la pièce manquante, même s'il n'emprunte rien ; à défaut, le montant correspondant à la perte sera perçu pour couvrir les frais de remise en état.

Un dédommagement adéquat, y compris pour les caisses/boîtes en plastique, sera demandé en cas de dommage (autre que dû à l'usure normale) ou de perte de pièce(s) irremplaçable(s) rendant le jeu impropre à la location.

UTILISATION DES LOCAUX

Dans la salle « collection », prière de ne pas ouvrir les boîtes de jeux. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des jouets et des véhicules est réservée à la location uniquement. Il est cependant possible de tester la taille des véhicules si nécessaire. Des jeux sont à disposition dans la salle « découvertes » pour y jouer avec vos enfants. Merci de veiller à ranger après utilisation afin que les lieux restent agréables pour tout le monde.

Ce lieu est dédié au jeu et à l'échange. On évitera donc d'y consommer de la nourriture, ou d'y utiliser téléphone mobile, tablette ou autre appareil électronique.

RESPONSABILITÉ

Pendant leur présence à la Ludothèque, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents/accompagnants.

Les parents sont responsables des jeux loués par la famille.

La Ludothèque décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages résultant de l'usage des jeux loués.

Le Comité de la Ludothèque se réserve le droit d'exclure quiconque ne se conformerait pas au présent règlement.